

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 février 2024

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 13 février 2024 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté Mme Stéphanie Gauthier  
Mme Geneviève Marchand M. Jacques Pelchat  
M. Marc Champagne

Est absent : M. Kévin Champagne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

### **1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de janvier 2024
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de janvier 2024
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Nomination | Membre du comité consultatif d'urbanisme
- 10- Contribution et frais informatiques Réseau Biblio
- 11- Demande d'appui à la Municipalité de Sainte-Idrène | Révision de certaines modalités du Programme d'infrastructures municipales d'eau - PIMEAU
- 12- Appui | Projet écotourisme
- 13- Demande d'appui à GROBEC | Projet de renaturalisation du bassin versant du ruisseau Noël-Côté
- 14- Soutien financier | Musée du Bronze
- 15- Soutien financier | Résidence Dublin
- 16- Soutien financier | Les habitations Ambroise-Fafard
- 17- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | Chemin des Cèdres
- 18- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | rue Champêtre
- 19- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | route du Lac-Joseph
- 20- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | Secteur Bécancour
- 21- Participation financière | Association des riveraines et riverais du Lac Joseph
- 22- Demande de soutien financier | Hommage aux bénévoles par le CABÉ
- 23- Demande de commandite | La Troupe Ensemble - Polyvalente La Samare
- 24- Ventes pour taxes 2024
- 25- Aide financière à la voirie locale | Volet entretien routes locales 2023
- 26- Versement | Programme d'établissement
- 27- Recommandation pour la demande à la CPTAQ concernant le lot 5 834 589
- 28- Demande de dérogation mineure | 152, chemin de la Rivière-Bécancour
- 29- Demande de permis de rénovations | 384, rue Gosford
- 30- Demande de permis de construction | 17 rue des Fondateurs
- 31- Varia
- 32- Période de questions
- 33- Levée de la séance

R-024-02-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**2- INTERVERSION DES POINTES À L'ORDRE DU JOUR**

R-025-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le maire, Monsieur Gervais Pellerin, soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024**

R-026-02-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS DE JANVIER 2024**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de janvier 2024.

**5- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE JANVIER 2024**

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de janvier est de : 109 398.25 \$

R-027-02-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** les dépenses du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**6- COURRIER**

*Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.*

**7- RAPPORT DE VOIRIE**

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de janvier 2024.

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9- NOMINATION | MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

➤ Point reporté

**10- CONTRIBUTION ET FRAIS INFORMATIQUES POUR RÉSEAU BIBLIO**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin est membre du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution s'établit à 6,14 \$ avant taxes par citoyen et que nous comptons 951 citoyens dans notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais informatiques pour le soutien et l'accès à la base de données sont de 1 050,70 \$ avant taxes ;

R-028-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil de la Municipalité accepte de verser 6 889.84 \$ avant taxes au Réseau Biblio pour la contribution municipale de 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**11- DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE | RÉVISION DE CERTAINES MODALITÉS DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU - PRIMEAU**

**ATTENDU QUE** le PRIMEAU 2023 est entré en vigueur en avril 2023, prend fin le 31 mars 2033 et vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées ;

**ATTENDU QUE** l'aide financière du PRIMEAU 2023 pour le renouvellement des conduites est calculée sur la base d'un montant forfaitaire par mètre linéaire de conduites à réhabiliter ou à remplacer ;

**ATTENDU QUE** les travaux techniques complexes sur le territoire des municipalités de plus de 10 000 habitants, selon le décret de population en vigueur au moment de la réception de la demande au ministère, sont admissibles à une aide financière supplémentaire ;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de lien entre la complexité des travaux et le nombre d'habitants d'une municipalité ;

**ATTENDU QUE** le programme PRIMEAU 2023 ne permet pas le cumul des aides financières lors du renouvellement des conduites ;

**ATTENDU** la résolution numéro 198-10-2023 adoptée le 6 octobre 2023 par le conseil de la Municipalité de Sainte-irène demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de :

- rendre les municipalités et villes de moins de 10 000 habitants admissibles à l'aide financière supplémentaire pour des travaux techniquement complexes ou permettre de demander l'aide supplémentaire en justifiant les travaux complexes ;
- permettre le cumul des aides financières PRIMEAU 2023 et TECQ dans un même tronçon, et ce, afin de financer les infrastructures qui ne sont pas prises en charge par le PRIMEAU 2023 et ainsi diminuer l'impact financier sur le citoyen ;

R-029-02-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**D'APPUYER** la Municipalité de Sainte-irène dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de révision de certaines modalités du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 février 2024**

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Irène, à la ministre du MAMH, à la directrice régionale du Centre-du-Québec au MAMH, au député d'Arthabaska.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**12- APPUI | PROJET ÉCOTOURISME**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet d'écotourisme a été présenté à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci serait localisé sur le site du camping ;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est en démarche de demande de subvention et recherche de financement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet serait un attrait touristique complémentaire et intéressant à notre offre actuelle ;

R-030-02-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness appuie le projet et s'engage à faire les modifications règlementaires nécessaires pour que le projet se concrétise dans la mesure que les financements sont confirmés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**13- DEMANDE D'APPUI À GROBEC | PROJET DE RENATURALISATION DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU NOËL-CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), en partenariat avec la firme Rivières souhaite travailler à la renaturation du bassin versant du ruisseau Noël-Côté situé en périphérie du noyau villageois d'Inverness ;

**CONSIDÉRANT QUE** le GROBEC souhaite déposer une demande au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du MELCCFP ;

**CONSIDÉRANT QU'**un appui en nature d'une valeur de 500 \$ de la part de la Municipalité d'Inverness est demandé pour la réalisation de ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit donner son autorisation à la réalisation du projet à l'intérieur des lots municipaux retrouvés à l'intérieur du bassin versant à l'étude ;

R-031-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil municipal d'Inverness donne son appui au projet de renaturation du bassin versant du ruisseau Noël-Côté du GROBEC et accepte de participer à celui-ci avec une contribution en nature d'une valeur de 500 \$ et donne toutes les autorisations requises pour effectuer les travaux prévus à l'automne prochain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**14- SOUTIEN FINANCIER | MUSÉE DU BRONZE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du Musée du Bronze d'Inverness demande à la Municipalité une aide financière pour l'année 2024 pour la continuité et l'évolution de leurs activités ;

R-032-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 7 000 \$ au Musée du Bronze pour l'année 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**15- SOUTIEN FINANCIER | RÉSIDENCE DUBLIN**

R-033-02-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 640.16 \$ à la Résidence Dublin pour l'année 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**16- SOUTIEN FINANCIER | LES HABITATIONS AMBROISE-FAFARD**

R-034-02-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 6 236.39 \$ à la Résidence Ambroise-Fafard pour l'année 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**17- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS | CHEMIN DES CÈDRES**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé du chemin des Cèdres pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2024 ;

R-035-02-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 1 895.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents du chemin des Cèdres pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2024 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**18- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS | RUE CHAMPÊTRE**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé rue Champêtre pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2024 ;

R-036-02-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 2 482.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la rue Champêtre pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2024 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**19- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS | ROUTE DU LAC-JOSEPH**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé route du Lac-Joseph pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2024 ;

R-037-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 7 209.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la route du Lac-Joseph pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2024 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**20- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS | SECTEUR BELLEVUE**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 février 2024

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents des chemins privés du secteur Bellevue pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2024 ;

R-038-02-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 5 202.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents du secteur Bellevue pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2024 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **21- PARTICIPATION FINANCIÈRE | ASSOCIATION DES RIVERAINES ET RIVERAINS DU LAC JOSEPH**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph demande à la Municipalité une aide financière pour l'année 2024 ;

R-039-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 200 \$ à l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph pour des dossiers touchant la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Joseph.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **22- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES PAR LE CABÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'action bénévole de l'Érable souligne annuellement la Semaine de l'action bénévole en organisant une soirée « Hommage aux bénévoles » et sollicite un appui financier pour la réalisation de cette activité ;

R-040-02-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** la Municipalité d'Inverness souhaite rendre hommage et exprimer sa gratitude envers les bénévoles du CABÉ et verse un soutien financier de 150 \$ pour la tenue de l'événement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **23- DEMANDE DE COMMANDITE | LA TROUPE ENSEMBLE – POLYVALENTE LA SAMARE**

R-041-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness soutient financièrement la troupe de théâtre Ensemble formée par des élèves de la Polyvalente La Samare en

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 février 2024

versant un montant de 150 \$ pour la présentation de la pièce intitulée « Histoire d'un vingt piastres ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **24- VENTE POUR TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Inverness doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

R-042-02-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, avant le 10 mars 2024, au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles ci-dessous pour qu'ils soient procédés à la vente à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

**DE NOMMER** Mme Stéphanie Gauthier comme représentante, et M. Marc Champagne comme substitut, pour enchérir au nom de la Municipalité à l'enchère publique qui se déroulera au bureau de la MRC de L'Érable le 5 juin 2024 ;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la MRC et au Centre de services scolaire.

Propriétaire(s)	Matricule	Lot(s)	Taxes municipales dues (capital et intérêts au 3 avril 2024)	Frais divers	Total
SIMON VACHON	2327-93-2550	5834988	6 096.18 \$	100 \$ + frais désignation	
SIMON MARTINEAU	2520-90-5794	5660659	1 644.03 \$	100 \$ + frais désignation	
CAROLINE CHARRETTE	2624-18-8389	5834319	2 953.63 \$	100 \$ + frais désignation	

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **25- AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE | VOLET ENTRETIEN ROUTES LOCALES**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 369 004 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

R-043-02-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 février 2024

**QUE** la Municipalité d'Inverness informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **26- VERSEMENT | PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le CDEI est responsable du Programme d'établissement qui offre un soutien financier pour la rénovation et la construction de résidence en zone villageoise ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CDEI demande à la Municipalité une participation financière pour l'année 2024 pour la continuité du Programme d'établissement ;

R-044-02-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness verse au Comité de Développement économique d'Inverness (CDEI) la somme de 10 000 \$ pour l'année 2024 pour la continuité du Programme d'établissement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **27- RECOMMANDATION POUR LA DEMANDE À LA CPTAQ CONCERNANT LE LOT 5 834 589**

**ATTENDU QUE** monsieur BERNARD BOIS désire présenter une demande auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de vendre à RANCH MACANDI INC. une partie de sa terre située dans la municipalité d'Inverness, étant plus précisément une partie du lot 5 834 589 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Mégantic, d'une superficie approximative de 24,59 hectares, tout en conservant une partie dudit lot de 5 000 mètres carrés bénéficiant de droits acquis résidentiels, tel que confirmé par la Commission au dossier **442894**, ainsi qu'une autre partie utilisée à des fins de culture maraîchère et fruitière, d'une superficie d'environ 6 200 mètres carrés, faisant l'objet de la présente demande ;

**ATTENDU QUE** la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée, sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi ;

**ATTENDU QUE** le morcellement recherché ne résultera qu'en une perte de sol minime, de classe 7, largement compensée par les avantages incontestables pour les activités agricoles existantes et leur développement futur, en particulier pour l'entreprise agricole des acquéreurs projetés ;

**ATTENDU QUE** la Commission a déjà, à plusieurs reprises par le passé, accordé des autorisations similaires, étant donné que le poids des avantages et inconvénients favorisait une telle autorisation et/ou vu les avantages évidents pour l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée ne portera aucunement atteinte à l'homogénéité du milieu agricole, considérant les nombreuses résidences non reliées à l'agriculture que l'on retrouve dans le milieu immédiat, et que les mêmes activités agricoles continueront sur la parcelle excédentaire visée par la présente demande ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 février 2024

**ATTENDU QU'**il n'y aura aucun impact négatif sur les activités agricoles en cause et celles environnantes ;

**ATTENDU QU'**il n'y aura aucun ajout de nouvel usage ni aucun changement dans les usages que l'on retrouve actuellement sur les lieux ;

**ATTENDU QUE** la présente demande ne vise pas à obtenir une autorisation pour un usage autre qu'agricole sur la partie excédant la superficie des droits acquis ni aucun changement d'usage pour l'une ou l'autre des parcelles concernées ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée n'apportera aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles, n'affectera d'aucune façon le potentiel agricole des lots visés et des lots voisins et n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols du milieu ;

**ATTENDU QU'**une autorisation ne génèrera aucun effet d'entraînement qui pourrait avoir un quelconque impact négatif pour la protection du territoire et des activités agricoles, étant donné que le présent dossier comporte des éléments spécifiques et que pour se prévaloir d'une telle autorisation toute autre demande devrait comporter les mêmes spécificités ;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale existante ;

R-045-02-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** la municipalité d'Inverness appuie la demande présentée par monsieur Bernard Bois auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation de vendre à RANCH MACANDI INC. une partie de sa terre située dans la municipalité d'Inverness, étant plus précisément une partie du lot 5 834 589 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Mégantic, d'une superficie approximative de 24,59 hectares, tout en conservant une partie dudit lot de 5 000 mètres carrés bénéficiant de droits acquis résidentiels, ainsi qu'une autre partie utilisée à des fins de culture maraîchère et fruitière, d'une superficie d'environ 6 200 mètres carrés.

**QUE** la municipalité d'Inverness confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **28- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE | 152, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BÉCANCOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est visée par le règlement de zonage No. 166-2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise l'ajout d'un 2e étage à la résidence actuelle, qu'après validation ceci est conforme aux dispositions applicables par le régime transitoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite faire l'implantation de sa résidence à 5 mètres de la ligne avant ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8.1. du règlement de zonage No. 166-2016 précise que tout nouveau bâtiment principal résidentiel en zone V-2 doit se trouver à 7,5 mètres minimum de la ligne avant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur visé est parsemé de propriétés ayant déjà des droits acquis pour être autorisé à être localisée à l'intérieur de la marge avant ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 février 2024

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de la propriété est située en zone inondable et qu'il n'est pas possible d'y agrandir le bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement visé est situé à l'extérieur de la zone inondable et de la rive ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a soumis des documents complets pour sa demande de dérogation mineure ;

R-046-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure qui permet l'implantation du bâtiment à 5 mètres de la ligne avant.

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable pour autorisation finale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **29- DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION | 384, RUE GOSFORD**

➤ Point reporté

### **30- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION | 17, RUE DES FONDEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la Municipalité d'Inverness ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite construire une maison unifamiliale d'un étage de 30' x 39' avec une toiture en bardeau d'asphalte noir avec un revêtement de pierre et du vinyle de couleur sobre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite y tenir les services d'un salon d'esthétique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a soumis des documents complets pour sa demande de permis ;

R-047-02-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le conseil municipal accepte cette demande de permis de construction portant le numéro 2023-90172 sous condition que le revêtement brun en déclin de vinyle vertical en façade soit remplacé par un autre type de matériaux de même couleur pour cadrer avec les nouvelles balises d'utilisation du déclin de vinyle en façade.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **31- VARIA**

### **32- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 13 février 2024

**33- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-048-02-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

**QUE** la séance soit levée à 19 h 48.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière